

Note Brève et Synthétique - Budget Primitif 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SMTBV ; elle est disponible sur son site internet. Elle expose les éléments de la proposition du Budget Primitif 2025 présenté sur les bases du rapport d'orientations budgétaires soumis à l'assemblée le 17 mars 2025.

Pour rappel, le SMTBV est un syndicat mixte fermé, issu, en 2019, de la fusion de trois syndicats mixtes. Il regroupe aujourd'hui : 8 EPCI (Communautés de Communes : Corbières Salanque Méditerranée, Conflent Canigou, Haut Vallespir, Pyrénées Cerdagne, Pyrénées Catalanes, Roussillon Conflent, Les Aspres et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole). Le SMTBV ne dispose comme source de financement que des subventions extérieures et des contributions de ses membres.

Le budget présenté dans cette note retrace les dépenses et recettes liées au fonctionnement de la structure.

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Par cet acte, le président ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif du SMTBV est voté par nature et présenté suivant l'instruction comptable M57. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée). Il est transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget 2025 a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés le 7 avril 2025 par le comité syndical, après une affectation anticipée des résultats de l'exercice 2024 qui sont les suivants :

Affectation anticipée de la section de fonctionnement

	Résultat section fonctionnement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024
	2 040 868,28 €	2 315 166,19 €
Résultat de l'exercice		274 297,91 €
Excédent 2023		2 845 238,21 €
Résultat cumulé		3 119 536,12 €

Affectation anticipée de la section d'investissement

	Résultat section investissement	
	Dépenses 2024	Recettes 2024
	888 920,24 €	1 378 472,06 €
Résultat de l'exercice		489 551,82 €
Déficit 2023		-330 624,27 €
Résultat cumulé		158 927,55 €
RAR	150 826,58 €	140 540,78 €
Besoin de financement		-148 641,75 €

Par délibération n°DELIBCS2025.09, il a été décidé d'affecter les résultats comme suit :

REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS, délibération adoptée le :	
Résultat estimé de fonctionnement	
A. Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	274 297,91
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 845 238,21
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 119 536.12
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	158 927,55
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-10 285,80
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	3 119 536.12
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 119 536.12
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après intégration anticipée des résultats 2024, le budget primitif 2025 est équilibré en dépenses et en recettes et présenté dans le tableau ci-dessous :

Budget primitif 2025

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris 1068)	6 314 054.61 €	5 882 690.21 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	150 826.58 €	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 0,00 €	(si solde Positif) 441 650.20 €
	=	=	=
Total de la Section d'Investissement		6 464 881.19 €	6 464 881.19 €
		Dépenses	Recettes
Vote	Crédit de Fonctionnement votés au titre du présent budget	5 911 056.41 €	2 418 665.56 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	2 306.00 € €	210 518.08 €
	002 Résultat de Fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00 €	(si excédent) 3 284 178.77 €
	=	=	=
Total de la section de fonctionnement		5 913 362.41 €	5 913 362.41 €
Total du Budget		12 378 243.60 €	12 378 243.60 €

La répartition des dépenses et recettes des 2 sections, est détaillée dans les paragraphes suivants.

1. Section de fonctionnement du BP 2025

1.1. Les dépenses de fonctionnement 2025 par chapitres

Libellé	2024	2025
011 - Charges à caractère général	803 941.46 €	800 000.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	865 000.00 €	867 500.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	50 050.00 €	51 050.00 €
66 - Charges financières	24 498.34 €	20 021.61 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 743 489.80 €	1 738 571.61 €
023 – Virement à la section d'investissement	2 785 354.27 €	3 730 632.92 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	553 084.18 €	444 157.88 €
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	3 338 438.45 €	4 174 790.80 €
Total dépenses de fonctionnement	5 081 928.25 €	5 913 362.41 €

Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 15.52 % des projets de dépenses de fonctionnement. Elles comprennent notamment : Les crédits nécessaires à l'entretien du parc hydraulique de la collectivité (bassins de rétention, digues, émissaires, pistes et servitudes) qui assure les objectifs de protection contre les inondations des personnes et des biens. Il comprend également les crédits pour des travaux d'entretien (et donc imputés en fonctionnement) sur les cours d'eau. Ce sont 470 000 € qui sont budgétisés et inscrits en prévisionnel pour ces objets, soit près de 60 % des crédits ouverts au chapitre.

Au 01/01/2025, l'effectif de la collectivité s'élève à 15 agents temps plein répartis en 3 services. Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12) regroupent toutes les dépenses de personnel qu'il soit titulaire ou contractuel ainsi que les stagiaires : salaires, cotisations (URSSAF, retraite...). Elles représentent 14.67 % des dépenses de fonctionnement pour 2025. A noter

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 0.86 % des dépenses de fonctionnement. Elles se composent essentiellement des indemnités versées aux élus.

Les charges financières (chapitre 66) représentent 0.34 % des dépenses de fonctionnement. Elles correspondent aux intérêts de prêts en cours.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042), représentent 7.51 % des dépenses de fonctionnement. Elles correspondent à l'amortissement des immobilisations.

Le virement prévisionnel à la section d'investissement représente 63.09 % des dépenses de fonctionnement.

1.2. Les recettes de fonctionnement 2025 par chapitres

Libellé	2024	2025
74 - Dotations, subventions et participations	2 228 792.24 €	2 409 183.64 €
Contributions des EPCI	1 932 081.20 €*	2 014 098.27 €
Part Fonctionnement	1 278 799.39 €	1 259 585.28 €
Part Investissement	653 281.81 €	754 512.99 €
Subventions Fonctionnement	271 916.75 €	386 518.08 €
FCTVA Fonctionnement	24 794.29 €	8 567.29 €
75 – Autres produits de gestion courante	5 000.00 €	220 000 €
76 – Produits financiers	2 897.80 €	0.00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 236 690.04 €	2 629 183.64 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 845 238.21 €	3 284 178.77 €
Excédent reporté N-1	2 845 238.21 €	3 119 536.12 €
Résultat intégration actif ASCO	0.00 €	164 642.65 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 845 238.21 €	3 284 178.77 €
Total des recettes de fonctionnement	5 081 928.25 €	5 913 362.41 €

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) représentent 44.46 % des recettes de fonctionnement. Elles sont constituées par les cotisations des EPCI-FP adhérents ainsi que par les subventions et le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

S'agissant des subventions notifiées à percevoir sur les dépenses 2025, sont attendus 144 000 €.

Les opérations nouvelles inscrites au budget à engager en 2025 feront l'objet de demandes de subventions auprès des financeurs habituels. Ces subventions, une fois notifiées, viendront compléter les recettes en cours d'année.

Les autres produits de gestion courante (chapitres 65) représentent 3.72 % des recettes de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement reporté suite à l'affectation anticipée des résultats représente 52.75 % des recettes de la section.

Le tableau ci-dessous détaille le montant des contributions des EPCI-FP adhérents, présentées à l'occasion de la session consacrée aux orientations budgétaires, calculées sur la base des clés de répartition statutaires.

Contributions 2025 :

	CONTRIBUTIONS 2024			CONTRIBUTIONS 2025		
	Part Fonctionnement	Part Investissement	Total	Part Fonctionnement	Part Investissement	Total
PMMCJ	1 013 687,11 €	564 130,21 €	1 577 817,32 €	998 914,67 €	563 114,09 €	1 562 028,76 €
C3SM	28 002,50 €	49 310,36 €	77 312,86 €	27 440,58 €	46 828,72 €	74 269,30 €
Rouss. Conf.	102 124,25 €	-42 160,61 €	59 963,64 €	101 578,05 €	63 289,97 €	164 868,02 €
Aspres	47 084,48 €	23 170,26 €	70 254,74 €	46 833,83 €	23 915,32 €	70 749,16 €
Confl. Can	67 419,31 €	58 831,59 €	126 250,90 €	66 447,10 €	57 364,89 €	123 811,99 €
Pyr. Cat	19 165,91 €	0,00 €	19 165,91 €	17 055,23 €	0,00 €	17 055,23 €
Pyr. Cerd	877,22 €	0,00 €	877,22 €	877,22 €	0,00 €	877,22 €
Ht. Vall	438,60 €	0,00 €	438,60 €	438,60 €	0,00 €	438,60 €
Total	1 278 799,38 €	653 281,81 €	1 932 081,19 €	1 259 585,28 €	754 512,99 €	2 014 098,27 €

2. Section d'investissement du BP 2025

2.1. Dépenses réelles d'investissement par chapitres

Libellés	BP 2024	BP 2025
Capitaux d'emprunts	295 577.40 €	209 460.44 €
Opérations RAR	410 940.07 €	150 826.58 €
Opérations Nouveaux crédits	3 206 304.14 €	5 438 512.51 €
Opérations compte de tiers (PCS+DICRIM)	0.00€	240 000 €
Immobilisations corporelles	0.00 €	420 000.00 €
Besoin en financement (résultat CA25)	330 624.27 €	0.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	4 370 766.67 €	6 458 799.53 €

2.2. Dépenses d'Ordre d'investissement par chapitre

Libellés	BP 2024	BP 2025
Opération patrimoniale	0.00 €	6 081.66 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €	6 081.66 €

2.3. Détail des dépenses d'investissement par opération

Opérations Investissement		RAR Dépenses	Nouvelles propositions	Crédits ouverts
n°OP	Opérations de travaux hydrauliques			
103	Travaux sécurisation Courragade	20 850,00 €	630 042,00 €	650 892,00 €
127 001	Travaux de remplacement de la Vanne Torrelles	45 432,00 €	812 398,86 €	857 830,86 €
128	Travaux sur la digue des campings à Canet	40 200,00 €	1 446 368,00 €	1 486 568,00 €
n°OP	Opérations de MOE et travaux hydrauliques			
122 001	Maitrise d'œuvre travaux Cady	- €	35 000,00 €	35 000,00 €
236	Maitrise d'œuvre travaux Saint Vincent	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
n°OP	Opérations de travaux en rivière			
112 006	Traitement atterrissements et matériaux (phase 2)	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
235	Restauration Têt Méditerranée	- €	282 722,65 €	282 722,65 €
230 104	Plan de restauration des cours d'eau du bassin	- €	142 400,00 €	142 400,00 €
140 004	Plantations - revalorisation foncière	1 562,50 €	15 000,00 €	16 562,50 €
n°OP	Opérations et MOE restauration du lit de la Têt (AP/CP)			
112 002	Maitrise d'œuvre (AVP/PRO)	- €	536 093,00 €	536 093,00 €
112 003	Campagne sondages géotechniques	- €	291 600,00 €	291 600,00 €
112 008	Inventaires faune flore	- €	45 500,00 €	45 500,00 €
112 009	Topographies et bornages	- €	84 000,00 €	84 000,00 €
124 001	Opérations de compensation du Chenal vert	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
n°OP	Opérations d'études hydrauliques et reconnaissances digues			
111 001	Etudes PAPI action 7	- €	60 000,00 €	60 000,00 €
111 003	Etudes SE et régularisation digues du Boules	- €	142 188,00 €	142 188,00 €
n°OP	Opérations études et travaux sur zones humides			
150 001	Zones humides de Canohes	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
150 002	Zones humides de Thuir	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
150 003	Zones humides du Bourdigou	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
n°OP	Opérations gestion de crise et réduction de la vulnérabilité			
234	Réduction de la vulnérabilité du bâti existant	- €	60 000,00 €	60 000,00 €
237 002	Exercices et gestion de crise pour le CVD	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
n°OP	Opérations de communication et sensibilisation			
109 001	Communication et opérations grand public	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
232	PAPI axe 1 communication et sensibilisation public et scolaire	- €	61 400,00 €	61 400,00 €
n°OP	Opérations stratégiques et expérimentales			
230 002	EAURIZON 70	10 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €
230 004	Unités de rétention des déchets	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
n°OP	Opérations stratégiques, gestion de l'eau et PPI			
137	Etude stratégique T6	12 840,00 €	- €	12 840,00 €
137 001	Jaugeages et températures	5 641,08 €	15 800,00 €	21 441,08 €
140 003	Equipements et dispositifs de comptage	- €	120 000,00 €	120 000,00 €
140 006	Bilan PGRE et prospective PTGE	- €	80 000,00 €	80 000,00 €
n°OP	Matériels informatiques et matériel de terrain			
228	Matériel de terrain (sondes débits, topomètre)	- €	37 000,00 €	37 000,00 €
102	Matériel informatique	2 235,00 €	10 000,00 €	12 235,00 €
2182	Matériel de transport	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
21311	Opération immobilière > réserve pour achat locaux	- €	400 000,00 €	400 000,00 €
n°OP	Opérations de réserve			
230 100	Travaux grosses réparations	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
230 101	Frais d'études	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
n°OP	Opérations terminées			
140002	Réutilisation des Eaux Usées	7 560,00 €	- €	7 560,00 €
230003	MOE Rempart Villefranche	4 506,00 €	- €	4 506,00 €
TOTAUX		150 826,58 €	5 858 512,51 €	6 009 339,09 €

Total dépenses d'investissement : 6 464 881.19 €

2.4. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement 2025 par chapitres

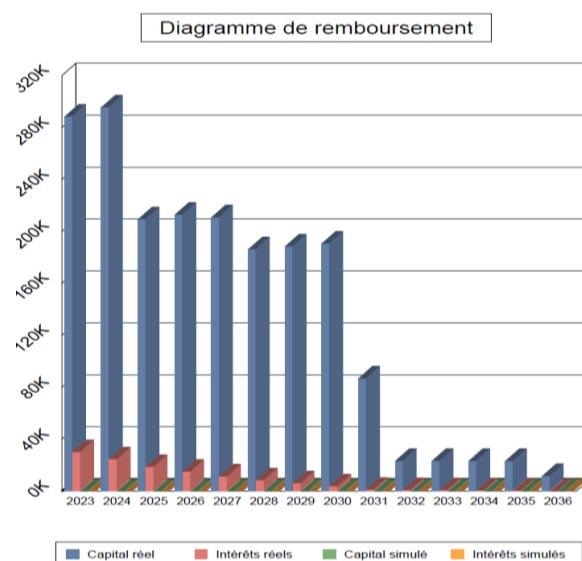
Libellé	2024	2025
10 - FCTVA	66 913.87 €	22 181.26 €
13 - Subventions d'Investissement - RAR	524 923.96 €	770 177.27 €
RAR	413 413.95 €	140 540.78 €
Nouvelles recettes	111 510.01 €	629 636.49 €
16 - Emprunt	0.00 €	810 000.00 €
45 - Opération pour compte de tiers	50 000.00 €	240 000.00 €
Total des recettes réelles d'investissement	641 837.83 €	1 842 358.53 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 785 354.27 €	3 730 632.92 €
042 - Dotations aux amortissements	553 084.18 €	444 157.88 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	6 081.66 €
1068 - Affectation du Résultat (1068)	390 490.39 €	0.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	3 728 928.84 €	4 180 872.46 €
001 - Solde d'exécution reporté	0.00 €	441 650.20 €
Solde d'exécution reporté N-1	0.00 €	158 927.55 €
Intégration actif investissement ASCO	0.00 €	282 722.65 €
Total des recettes d'investissement	4 370 766.67 €	6 464 881.19 €

3. Structure et Gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2019, la substitution du SMTBV aux syndicats dissouts (SMATA, SMBCC, SMBVT) par transfert à ce dernier de l'intégralité de leurs compétences a entraîné la reprise de tous les emprunts desdits syndicats (4 emprunts pour un montant total de 3 188 142.44€)

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 1 390 787.99 €.

Evolution de la dette	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
Lissage impact TX chenal vert	338 333.34€	315 000.05€	291 666.70€	268 333.38€
Dette historique SMATA		1 659 845.29€	1 394 698.69€	1 122 454.6€
Total	2 256 508.38 €	1 974 845.34 €	1 686 365.39€	1 390 787.99 €



Au 01/01/2025 le capital restant dû de la dette SMATA passe à 1 122 454.67 € libérant ainsi 272 244.00 € de capacité de financement.

Au 01/01/2025 le capital restant dû de la dette chenal vert est de 268 333.38 €.

Au total, l'endettement pluriannuel à compter du 01/01/2025 est de 1 390 787.99€ soit - 295 577, 40 € par rapport) 2024.

La dette SMATA s'éteindra en 2031, celle du chenal vert en 2036, libérant ainsi de la capacité de financement.

4. Agrégats financiers et ratios

Il est précisé que la forme juridique ainsi que la gestion financière du Syndicat ne sont pas comparables à celles des communes ou EPCI-FP pour lesquels les agrégats financiers et ratios constituent des indicateurs pertinents.

Néanmoins, l'exercice normalisé du calcul de ces indicateurs est détaillé ci-après dans le respect des éléments à fournir dans la note brève et synthétique accompagnant le budget primitif.

Au niveau du BP 2025 :

1. Epargne de gestion dégagée : différence entre les recettes réelles de fonctionnement 2 629 183.64 € et les dépenses réelles de fonctionnement 1 738 571.61 € présente un solde positif de **890 612.03 €**.
2. Epargne brute (différence entre l'épargne de gestion et le remboursement des intérêts de la dette) : 890 612.03 € - 17 485.48 € = **873 126.55 €**
3. Epargne nette (différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette : 873 126.55 € - 209 460.44 € = **663 666.11 €**

Conclusion :

S'agissant des ratios légaux relatifs aux EPCI non dotés d'une fiscalité propre et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus :

4. Les dépenses d'exploitation (1 667.500.00 €) représentent 95.91 % des dépenses réelles de fonctionnement (1 738 571.61 €).
5. L'encours de la dette est égal à 1 390 787.99 €.

5. Effectifs de la collectivité et charges de personnels

Au 01/01/2025, l'effectif de la collectivité s'élève à 15 agents temps plein répartis en 3 services ; le service administration générale et moyens, le service animation et projets de territoire et le service technique.

Les charges de personnel projetées en 2025 s'élèvent à 867 500.00 €. Elles intègrent un plein temps pour l'ensemble des agents. Deux postes sont en cours de remplacement pour cause de mutation, l'un au service administration générale (poste finances) et l'autre au service technique (chargé de mission digue).

Il est important de préciser qu'une partie des charges du personnel est financée par l'agence de l'eau, le FEDER et la Région. Dans le contexte actuel, les subventions Etat, région et FEDER appellent à la prudence, les charges de personnels sont donc rabattues à 35 % du BP fonctionnement.

A noter également que ce chapitre comprend les frais rattachés à la convention avec la commune de Pézilla-la-rivière pour l'entretien du bassin de rétention éponyme à hauteur de 43 344 € (dont 18 000€ en charge de personnel). Il comprend également les tickets restaurants, 30 000 €. Enfin, un poste en contrat de projet (CDD renouvelable) a été inscrit au budget 2025 et sera financé par les recettes perçues à l'issue de la fusion des ASCO de la Têt aval (pas impact sur les EPCI).